L'euro et le consommateur

1997/2215(INI) - 13/01/1998

Le rapporteur a souligné que la monnaie n'est pas seulement un facteur de vie économique, mais qu'elle a aussi une fonction symbolique et sociale dont le protagoniste final est le citoyen; il a également rappelé que les habitudes des Européens en ce qui concerne l'utilisation de l'argent varient beaucoup selon les pays et les classes sociales. Le commissaire De Silguy a rappelé que la Commission tiendra le 26 février prochain une table ronde sur les questions soulevées par le rapporteur, et que déjà son livre vert de mai 1995 soulignait que les consommateurs ne devraient pas subir de préjudice du fait du passage à l'euro. En particulier, il a précisé, au sujet du double affichage des prix, que la Commission préfère une approche de type volontaire et non bureaucratique, car il ne faut pas fragiliser inutilement le petit commerce ni charger les consommateurs de surcoûts; quant au coût des services bancaires, la Commission prend acte de la suggestion d'une approche de type législatif mais, à ce stade, elle s'oriente vers une solution plus souple, reposant sur un engagement des professionnels. Parmi les possibilités, le commissaire a cité un code de conduite signé par l'ensemble des établissements de crédit ou une recommandation de la Commission, à laquelle les banques se rallieraient sur une base volontaire.